

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2018/091827 A1

(43) Date de la publication internationale
24 mai 2018 (24.05.2018)

(51) Classification internationale des brevets :
B65C 9/26 (2006.01) B44C 1/10 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2017/053135

(22) Date de dépôt international :
16 novembre 2017 (16.11.2017)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
1661215 18 novembre 2016 (18.11.2016) FR

(71) Déposant : SOCIETE BIC [FR/FR] ; 14 rue Jeanne
d'Asnières, 92110 CLICHY (FR).

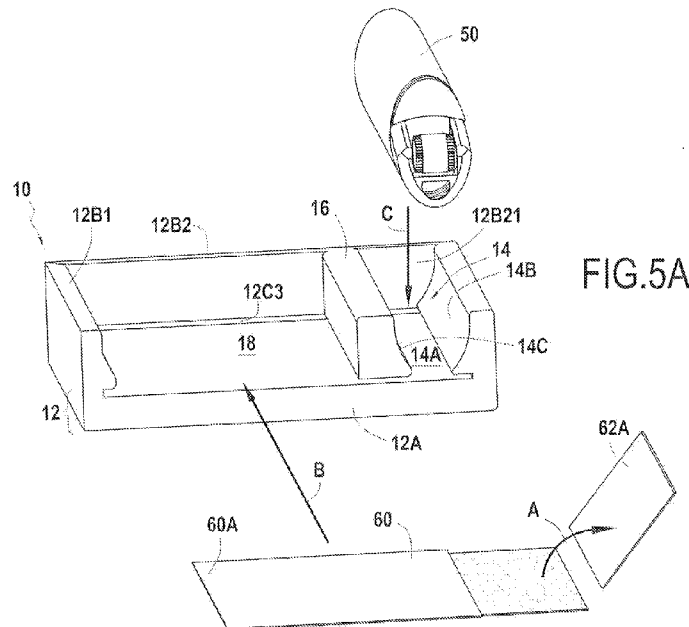
(72) Inventeur : SABATER, Charles J. ; Iguatlat, 67, 08902
L'HOSPITALET DE LLOBREGAT BARCELONA (ES).

(74) Mandataire : MILIEN, Jean-Baptiste et al. ; Cabinet
Beau de Lomenie, 158 rue de l'Université, 75340 Paris Ce-
dex 07 (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO,
AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA,
CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ,
EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR,
HU, ID, IL, IN, IR, IS, JO, JP, KE, KG, KH, KN, KP, KR,
KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,
MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,

(54) Title: DEVICE AND METHOD FOR MANUALLY APPLYING A LABEL ON A PREDETERMINED OBJECT

(54) Titre : DISPOSITIF ET PROCÉDÉ POUR APPLIQUER MANUELLEMENT UNE ÉTIQUETTE SUR UN OBJET PRÉDÉTERMINÉ



(57) Abstract: Device for manually applying a label on a predetermined object (10), comprising a first receptacle (12) configured to receive and hold the label (60) and a second receptacle (14) configured to receive and hold the object (50) in a predetermined position in relation to the first receptacle (12), the second receptacle (14) being adjacent to the first receptacle (12) and having a window (14A) opening onto the first receptacle (12) in such a way that it is possible to apply the label (60) wholly or partially on the object (50).

(57) Abrégé : Dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé (10), comprenant un premier réceptacle (12) configuré pour recevoir et maintenir l'étiquette (60) et un second réceptacle (14) configuré pour recevoir et maintenir l'objet (50) dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle (12), le second réceptacle (14) étant adjacent au premier réceptacle



WO 2018/091827 A1

SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR,
TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

- (84) **États désignés** (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée:

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

DISPOSITIF ET PROCEDE POUR APPLIQUER MANUELLEMENT UNE ETIQUETTE SUR UN OBJET PREDETERMINE

DOMAINE DE L'INVENTION

5 [0001] L'invention concerne le domaine des dispositifs pour appliquer manuellement, en tout ou partie, une étiquette sur un objet, ainsi qu'un procédé de mise en œuvre d'un tel dispositif.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

10 [0002] On connaît des dispositifs automatisés d'application d'étiquette sur un objet. De tels dispositifs donnent en général pleine satisfaction du point de vue de la précision du collage de l'étiquette sur l'objet, ainsi que du rendement, c'est-à-dire du nombre d'étiquettes collées pendant un laps de temps donné.

15 [0003] Toutefois, ces dispositifs connus sont adaptés pour des productions à échelle industrielle, mais pas à la production de petites séries, voire à la production à l'unité. Par ailleurs, une application manuelle d'une étiquette sur un objet est souvent fastidieuse et imprécise. Il existe donc un besoin en ce sens.

PRESENTATION DE L'INVENTION

20 [0004] Le présent exposé concerne un dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé.

[0005] Un mode de réalisation concerne un dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé (si après, et sauf indication contraire, le « dispositif »), comprenant un
25 premier réceptacle configuré pour recevoir et maintenir l'étiquette et un second réceptacle configuré pour recevoir et maintenir l'objet dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle, le second réceptacle étant adjacent au premier réceptacle et présentant une fenêtre débouchant sur le premier réceptacle de manière à pouvoir appliquer
30 l'étiquette en tout ou partie sur l'objet.

[0006] On comprend que l'étiquette peut être une étiquette autocollante, mais pas nécessairement. Par exemple, l'étiquette peut être une étiquette encollée juste avant l'application de l'étiquette sur l'objet.

35 [0007] On comprend également que l'objet est un objet prédéterminé, mais que cet objet peut être quelconque : par exemple une coque de téléphone portable, une couverture de livre ou de cahier, un

briquet, un stylo, un rasoir (ou le manche d'un rasoir), un verre, une bouteille, un bocal, etc. Le dispositif ne peut donc être utilisé qu'avec un objet prédéterminé, à savoir un objet d'une forme et d'une taille bien précise. La fenêtre peut soit couvrir toute la surface de l'objet sur laquelle
5 on souhaite appliquer l'étiquette (cette surface étant plane ou courbe), soit une partie seulement de la surface sur laquelle on souhaite appliquer l'étiquette. Dans ce dernier cas, on comprend que l'utilisateur finalise manuellement l'application de l'étiquette sur l'objet en retirant ensemble l'objet et l'étiquette en partie collée sur l'objet, du dispositif. Par exemple,
10 le dispositif est configuré pour appliquer une étiquette de forme et de taille prédéterminée sur l'objet prédéterminé, mais pas nécessairement.

[0008] Le premier réceptacle permet de recevoir l'étiquette dans une position prédéterminée et reproductible. De même, second réceptacle permet de recevoir un objet prédéterminé dans une position
15 prédéterminée et facilement reproductible. Ainsi, grâce au premier réceptacle et au second réceptacle, on peut facilement disposer l'objet dans une position prédéterminée et reproductible par rapport à l'étiquette (et vice versa).

[0009] Les inventeurs ont constaté que l'étape initiale de positionnement de l'étiquette par rapport à l'objet (ou vice-versa) et de premier contact entre l'étiquette et l'objet, est l'étape déterminante pour la réussite d'une application précise et satisfaisante d'une étiquette sur un
20 objet, et ce quelles que soient les étapes suivantes.

[0010] Par ailleurs, grâce à la fenêtre, une fois que l'étiquette et l'objet sont disposés dans leur position relative
25 prédéterminée, l'étiquette se colle directement sur l'objet de manière précise et facilement reproductible.

[0011] Ainsi, grâce au dispositif, on s'assure de réaliser l'étape initiale de positionnement de l'étiquette par rapport à l'objet (ou
30 vice-versa) et de premier contact entre l'étiquette et l'objet, de manière facile, reproductible et satisfaisante, et ce quelles que soient les éventuelles étapes ultérieures de finalisation d'application de l'étiquette sur l'objet.

[0012] Dans certains modes de réalisation, le premier
35 réceptacle comprend une embase présentant une surface formant support

pour l'étiquette, et au moins un élément de maintien configurée pour limiter le déplacement de l'étiquette par rapport à la surface.

[0013] On comprend que l'embase définit une surface formant support sur laquelle on dispose l'étiquette avant de l'appliquer sur l'objet. Par la suite, et sauf indication contraire, par « surface » on entend « surface formant support ». Cette surface peut être courbe ou plane. Par exemple, si cette surface est plane, le positionnement de l'étiquette est plus facile, et on évite tout risque que l'étiquette forme un pli. On assure donc une application lise et homogène de l'étiquette. Bien entendu, dans le cas où la surface de l'objet sur laquelle on souhaite appliquer l'étiquette est convexe tandis que la surface formant support est plane, on comprend que l'application de l'étiquette sur l'objet au sein du dispositif est partielle, et que cette application est finalisée manuellement en dehors du dispositif.

[0014] Le premier réceptacle comprend un ou plusieurs éléments de maintien. Par la suite, et sauf indication contraire par « élément de maintien », on entend « au moins un élément de maintien ». L'élément de maintien permet de placer l'étiquette dans une position prédéterminée par rapport à la surface et de limiter les déplacements éventuels de l'étiquette sur cette surface lors de l'application de l'étiquette sur l'objet. La précision et la reproductibilité de l'application sont ainsi assurées.

[0015] Dans certains modes de réalisation, l'élément de maintien comprend au moins une butée.

[0016] On comprend que l'élément de maintien comprend une ou plusieurs butées. Par la suite, et sauf indication contraire par « butée » on entend « au moins une butée ». Une telle butée permet de facilement placer l'étiquette dans une position prédéterminée sur la surface, et ce avec une précision satisfaisante. Par exemple, la butée est formée par une saillie formée sur la surface.

[0017] Dans certains modes de réalisation, le premier réceptacle comprend au moins une rainure adjacente à la surface, la rainure présentant un fond formant un angle avec la surface, le fond formant la butée.

[0018] On comprend que le premier réceptacle comprend une ou plusieurs rainures. Par la suite, et sauf indication contraire par

« rainure » on entend « au moins une rainure ». On comprend qu'une rainure forme un élément de maintien.

[0019] La rainure est adjacente à la surface, le fond de la rainure formant un angle avec la surface. En d'autres termes, la rainure est tangente à la surface et débouche sur la surface. De manière générale, une rainure présente un fond duquel s'étendent et deux surfaces latérales débouchant sur l'ouverture de la rainure. Ainsi, on comprend qu'une surface latérale de la rainure s'étend dans le prolongement de la surface.

[0020] Une telle rainure permet d'améliorer le maintien de l'étiquette en position. En effet, non seulement la rainure forme une butée limitant le déplacement de l'étiquette parallèlement à la surface, mais permet également un certain blocage de l'étiquette perpendiculairement à la surface. Un certain plaquage de l'étiquette sur la surface est ainsi réalisé. Ceci permet par exemple d'éviter tout enroulement de l'étiquette lors de l'application de l'étiquette sur l'objet. Par ailleurs, ceci permet d'éviter que l'étiquette ne s'envole si l'utilisateur faisait un mouvement brusque générant un courant d'air. La qualité du maintien et du positionnement de l'étiquette est ainsi améliorée.

[0021] Dans certains modes de réalisation, la surface est de forme carrée ou rectangulaire, une rainure étant ménagée sur trois côtés du carré ou du rectangle, à la périphérie de la surface.

[0022] On comprend donc que le dispositif comprend trois rainures s'étendant respectivement sur trois côtés du carré ou du rectangle tandis que le quatrième côté du carré ou du rectangle ouvert. Une telle configuration permet de maintenir l'étiquette au moins en trois points. Un tel maintien est particulièrement efficace et satisfaisant. On comprend qu'un seul côté du carré ou du rectangle est dépourvu de rainure, grâce à quoi l'utilisateur peut facilement engager l'étiquette dans les trois rainures par ce côté dépourvu de nervure. Selon une variante, pour encore améliorer le maintien de l'étiquette, le côté dépourvu de nervure peut présenter une saillie s'étendant perpendiculairement à la surface, par exemple une nervure parallèle au côté du carré ou du rectangle, grâce à quoi l'étiquette est bloquée au fond de la rainure ménagée sur le côté opposé.

[0023] Dans certains modes de réalisation, chaque rainure est ménagée dans une paroi sensiblement perpendiculaire à la surface.

[0024] Par « sensiblement perpendiculaire » on entend que la paroi forme un angle compris entre 45° et 90° avec la surface. On comprend que les parois forment une bordure sur le pourtour de la surface, les rainures étant ménagées dans les parois, dans le prolongement de la surface. Une telle structure est robuste, fiable et facile à fabriquer au dispositif.

[0025] Dans certains modes de réalisation, le second réceptacle comprend deux parties configurées pour supporter l'objet, chaque partie étant configurée pour coopérer par complémentarité de forme avec l'objet.

[0026] Par exemple, si l'objet présente une forme générale concave, les parties présentent des portions convexes de manière à épouser une partie de la surface concave de l'objet. Des telles surfaces permettent de recevoir l'objet de manière stable et reproductible. Bien entendu, on comprend que les deux parties sont distinctes tandis que la fenêtre est disposée entre ces deux parties.

[0027] Dans certains modes de réalisation, une première paroi parmi les trois parois forme une partie tandis que l'autre partie est formée par une barre parallèle à la première paroi, ladite barre s'étendant depuis une paroi adjacente à la première paroi.

[0028] En d'autres termes la première paroi forme une première partie tandis que la deuxième partie est formée par la barre. On comprend que la barre s'étend sensiblement parallèlement (i.e. en formant un angle compris entre 0° et 45°) avec première paroi. On comprend également que la barre s'étend entre deux côtés opposés de la surface, sans toutefois contacter la surface, de manière à pouvoir glisser l'étiquette entre la surface (ou l'embase) et la barre. Une telle structure est robuste, fiable et facile à fabriquer au dispositif.

[0029] Dans certains modes de réalisation, l'étiquette est une étiquette autocollante.

[0030] Le dispositif est particulièrement bien adapté aux étiquettes autocollantes. L'utilisation du dispositif avec de telles étiquettes permet de réaliser un collage propre, rapide et précis dans toutes les conditions d'utilisations.

[0031] Dans certains modes de réalisation, l'étiquette autocollante comporte deux protections amovibles distinctes protégeant la surface collante de l'étiquette, une des protections étant de même forme que la fenêtre et présentant une superficie comprise entre 80% et 120% de la superficie de la fenêtre.

[0032] Grâce à de telles étiquettes, il est possible de retirer d'abord la protection en vis-à-vis de la fenêtre, ce qui permet d'appliquer l'étiquette sur l'objet, sans risque de salir la partie encollée de l'étiquette qui n'est pas en vis-à-vis de la fenêtre ou de former des plis. Une fois que l'étiquette est en partie collée sur l'objet, on retire l'ensemble du dispositif, puis on retire la seconde protection pour finaliser l'application de l'étiquette. Par ailleurs, la forme et la superficie de la protection permettent de minimiser les risques que la surface collante de l'étiquette exposée lors du retrait de la protection ne se colle par inadvertance sur le dispositif, par exemple sur la barre, lors de l'insertion/retrait de l'étiquette dans/depuis le dispositif. Une telle configuration permet de réaliser un collage particulièrement propre, rapide et précis dans toutes les conditions d'utilisations.

[0033] Dans certains modes de réalisation, lequel l'objet est cylindrique.

[0034] On rappelle qu'un cylindre est une surface résultant de la réunion de toutes les droites ayant une même direction et coupant une courbe donnée. Les droites sont appelées génératrices du cylindre, et la courbe est appelée la directrice du cylindre. Ainsi, le cylindre peut avoir une section transversale de forme quelconque, polygonale, courbe, ovoïde, elliptique, circulaire, etc.

[0035] Le dispositif est particulièrement bien adapté pour appliquer une étiquette sur un objet cylindrique, tel qu'un stylo ou un briquet, notamment un briquet de section elliptique. Grâce au dispositif, on applique l'étiquette sur une partie de l'objet cylindrique, puis on retire l'objet du dispositif, l'étiquette étant en partie collée sur l'objet, et enfin on roule l'objet sur le reste de l'étiquette pour finaliser l'application de l'étiquette. Le positionnement et le premier collage de l'étiquette sur l'objet étant parfaitement réalisé grâce au dispositif, la finalisation de l'application de l'étiquette devient une opération particulièrement simple.

[0036] Dans certains modes de réalisation, le deuxième logement est configuré pour recevoir l'objet de sorte que l'axe de la forme cylindrique de l'objet soit parallèle à deux rainures et perpendiculaire à la troisième rainure, le deuxième réceptacle étant ouvert du côté de la surface dépourvu de rainure.

[0037] On comprend donc que les parois délimitant le second réceptacle forment une glissière recevant l'objet, la glissière étant ouverte du côté de la surface dépourvu de rainure. On comprend également que l'étiquette est collée sur la surface cylindrique de l'objet. On peut ainsi facilement retirer l'objet et l'étiquette collée sur l'objet, en faisant glisser l'objet au sein de la glissière formée par le second réceptacle, du côté ouvert du second réceptacle. Un tel mouvement est donc parallèle à l'axe de la forme cylindrique de l'objet. L'objet entraîne ainsi l'étiquette collée sur la surface cylindrique de l'objet, en la dégageant des rainures. Les rainures aident bien entendu à guider l'étiquette lors du retrait de l'objet du dispositif.

[0038] Le présent exposé concerne également un procédé d'application manuelle d'une étiquette sur un objet prédéterminé.

[0039] Un mode de réalisation concerne un procédé d'application manuelle d'une étiquette sur un objet prédéterminé, comprenant les étapes de fournir un dispositif selon l'un quelconque mode de réalisation décrit dans le présent exposé, disposer une étiquette dans le premier réceptacle de sorte qu'une partie collante de l'étiquette soit disposée en regard de la fenêtre du second réceptacle, disposer l'objet dans le second réceptacle, grâce à quoi la partie collante est collée sur l'objet, retirer l'objet et l'étiquette du dispositif, et coller le reste de l'étiquette sur l'objet.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0040] L'invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description détaillée faite ci-après de différents modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs. Cette description fait référence aux pages de figures annexées, sur lesquelles :

- la figure 1 représente un dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé, vu en perspective,
- la figure 2 représente le dispositif de la figure 1, vu selon la flèche II,

- la figure 3 représente le dispositif de la figure 1, vu selon la flèche III,

- la figure 4 représente une étiquette autocollante comprenant deux protections amovibles,

5 - les figures 5A et 5B représentent les premières étapes d'application manuelle d'étiquette sur un objet prédéterminé, en utilisant le dispositif de la figure 1 et l'étiquette de la figure 4,

- la figure 6 représente les étapes suivantes d'application manuelle d'étiquette sur un objet prédéterminé, et

10 - la figure 7 représente la dernière étape d'application manuelle d'étiquette sur un objet prédéterminé.

DESCRIPTION DETAILLEE D'EXEMPLES DE REALISATION

[0041] Un dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé est décrit en référence aux figures 1 à
15 3.

[0042] Le dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé 10 comprend un premier réceptacle 12 configuré pour recevoir et maintenir une étiquette. Le dispositif 10 comprend aussi un second réceptacle 14 configuré pour recevoir un objet
20 prédéterminé dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle 12. Dans cet exemple l'objet prédéterminé est un briquet 50, de forme cylindrique de section transversale elliptique (voir figure 5A). Bien entendu, cet exemple n'est pas limité à un briquet et est applicable à tout autre objet.

25 [0043] Le premier réceptacle 12 comprend une embase 12A présentant une surface 12A1 carrée, cette surface 12A1 format un support pour l'étiquette 60. Trois parois 12B1, 12B2 et 12B3 s'étendent sur le pourtour de l'embase 12A, perpendiculairement à la surface 12A1. Bien
30 entendu, ces parois 12B1, 12B2 et 12B3 s'entendent toutes les trois du même côté par rapport à l'embase 12A. Dans cet exemple, les trois parois 12B1, 12B2 et 12B3 sont contiguës et forment une bordure continue à la périphérie de la surface 12A1. Selon une variante, les trois parois peuvent
bien évidemment être distantes l'une de l'autre et former une bordure
discontinue sur trois côtés de la surface 12A1.

35 [0044] La base de chacune des parois 12B1, 12B2 et 12B3 présente une rainure 12C configurée pour recevoir une étiquette, et plus

particulièrement la bordure 60A d'une étiquette 60 telle que représentée sur la figure 4. Chaque rainure 12C est adjacente et tangente à la surface 12A1, et débouche sur la surface 12A1.

[0045] Plus particulièrement, dans cet exemple, les parois 5 12B1 et 12B3 forment des parois latérales disposées en vis-à-vis sur des côtés opposés de la surface 12A1 tandis que la paroi 12B2 forme une paroi intermédiaire s'étendant entre les parois 12B1 et 12B3 sur un côté de la surface 12A1. Ainsi, la paroi 12B2 est adjacente aux parois latérales 12B1 et 12B3, et s'étend perpendiculairement aux parois 12B1 et 12B3.

10 [0046] Plus particulièrement, dans cet exemple, la rainure 12C de chaque paroi comprend une première surface latérale 12C1 s'étendant dans le prolongement de la surface 12A1 et disposée en vis-à-vis d'une deuxième surface latérale 12C2. Une surface de fond 12C3, ou fond 12C3, de chaque rainure 12C forme une butée configurée pour 15 limitée le déplacement d'une étiquette 60. Dans cet exemple, le fond 12C3 est perpendiculaire à la surface 12A1. Ainsi, de manière générale, chaque rainure 12C forme un élément de maintien configuré pour limiter le déplacement de l'étiquette 60 sur la surface 12A1.

[0047] Dans cet exemple, la deuxième surface latérale 12C2 20 de la rainure 12C de la paroi 12B1 est formée par un béquet 12B11 s'étendant sur toute la longueur de la paroi 12B1. De manière similaire, la deuxième surface latérale 12C2 de la rainure 12C de la paroi 12B3 est formée par béquet 12B31 décrit plus en détail ultérieurement, le béquet 12B31 s'étendant sur toute la longueur de la paroi 12B3. La paroi 12B2 ne 25 présente pas, dans cet exemple, de béquet mais présente une épaisseur constante selon la direction perpendiculaire à la surface 12A1, la rainure 12C de cette paroi 12B2 étant ménagée dans cette épaisseur constante. Dans cet exemple, le béquet 12B11 est différent et indépendant du béquet 12B31. Selon une variante, la rainure 12C de la paroi latérale 12B1 est 30 similaire à la rainure de la paroi intermédiaire 12B2.

[0048] Le second réceptacle 14 comprend une première partie formée par la paroi latérale 12B3, et une deuxième partie formée par une barre 16, ces première et deuxième parties étant configurées pour coopérer par complémentarité de forme avec un briquet 50. Une fenêtre 35 14A débouchant sur le premier réceptacle 12 est ménagée entre la première partie et la deuxième partie. On note que le maintien de

l'étiquette par la barre 16 est particulièrement efficace. Ainsi la rainure 12C formée sous le béquet 12B31 est optionnelle, de sorte que selon une variante aucune rainure n'est formée entre le béquet 12B31 et la surface 12A1.

5 [0049] Le béquet 12B31 présente une surface concave 14B configurée pour épouser une partie du briquet 50. Cette surface 14B est disposée à l'opposé de la surface latérale 12C3 de la rainure 12C de la paroi 12B3.

10 [0050] La barre 16 s'étend perpendiculairement à et depuis la paroi intermédiaire 12B2. La barre 16 est distante de la surface 12A1 de manière à ce qu'une étiquette 60 puisse être glissée entre la barre 16 et l'embase 12A. La barre 16 présente en vis-à-vis de la paroi 12B3 une surface concave 14C configurée pour épouser une partie du briquet 50. Cette surface 14C est similaire à et disposée en vis-à-vis de la surface
15 14B.

[0051] Dans cet exemple, l'épaisseur de la paroi intermédiaire 12B2 est différente entre la barre 16 et la paroi latérale 12B3 et entre la barre 16 et la paroi latérale 12B1. En effet, la surface interne 12B21 de la paroi intermédiaire au sein du second réceptacle 14
20 est décalée d'une distance D par rapport à la surface interne 12B22 de la paroi intermédiaire 12B2 entre la barre 16 et la paroi latérale 12B1. La surface 12B21 forme une surface de butée pour disposer le briquet 60 au sein du second réceptacle 14. En effet, en disposant le briquet 50 contre cette surface 12B21, on ajuste la position relative du briquet 50 par
25 rapport au premier réceptacle 12, et donc par rapport à l'étiquette 60. Ainsi, dans cet exemple, la surface 12B21 (ainsi que les surfaces 14B et 14C) permet de disposer le briquet 50 dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle 12

30 [0052] Dans cet exemple, une deuxième fenêtre 18 est ménagée entre les parois 12B1, 12B2 et la barre 16, en vis-à-vis de la surface 12A1. Une telle fenêtre 18 permet à l'utilisateur de facilement manipuler et guider l'étiquette 60 lors de son introduction/retrait du premier réceptacle 12.

35 [0053] La figure 4 représente un exemple d'étiquette utilisable au sein du dispositif 10. L'étiquette 60 est une étiquette autocollante comprenant deux protections amovibles (i.e. pelables) 62A et

62B protégeant la partie encollée de l'étiquette. Dans cet exemple, la protection 62A présente une forme rectangulaire comme la fenêtre 14A et une superficie d'environ 110% de la superficie de la fenêtre 14A. Dans cet exemple, la fenêtre 14A n'a pas de bordure matérielle sur un côté. Ainsi, de manière générale, on comprend que la superficie de l'ouverture disposée en vis-à-vis de la surface 12A1 et comprise strictement entre la première partie et la deuxième partie du second réceptacle 14 est considérée comme la superficie de la fenêtre 14A.

[0054] Un procédé d'application manuelle d'étiquette sur un objet prédéterminé va maintenant être décrit en référence aux figures 5A à 7. Ce procédé met en œuvre le dispositif 10 décrit précédemment, pour appliquer une étiquette 60 sur un briquet 50.

[0055] Tout d'abord, on retire la protection 62A de l'étiquette 60 (cf. flèche A sur la figure 5A), puis on dispose l'étiquette 60 dans le premier réceptacle 12 (cf. flèche B sur la figure 5A). Plus particulièrement, dans cet exemple, on glisse la bordure 60A de l'étiquette 60 dans les rainures 12C du premier réceptacle 12. Lors de cette opération, l'étiquette 60 glisse également entre la barre 16 et l'embase 12A. L'utilisateur peut facilement guider l'étiquette 60 via la deuxième fenêtre 18 entre la barre 16 et la paroi latérale 12B1. Lorsque l'étiquette 60 est en butée contre le fond 12C3 de la rainure 12C de la paroi intermédiaire 12B2, l'étiquette 60 est disposée dans le premier réceptacle 12. Dans cette position, la partie encollée (ou la partie collante) de l'étiquette 60 est disposée en regard de la fenêtre 14A tandis que l'étiquette 60 repose sur la surface 12A1, qui forme ainsi un support pour l'étiquette 60.

[0056] Par la suite, on dispose le briquet 50 dans le second réceptacle 14. Pour ce faire il suffit juste de placer le briquet 50 entre la barre 16 et la paroi latérale 12B3, sur les surfaces 14B et 14C (cf. flèche C sur la figure 5A). Lors de cette étape, le briquet est également placé contre la surface interne 12B21 de la paroi intermédiaire 12B2. Ainsi, le briquet 50 est dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle 12, et par conséquent par rapport à l'étiquette 60. Dans cette position, le briquet 50 contacte l'étiquette 60 via la fenêtre 14A (cf. figure 5B). Ainsi, l'étiquette 60 est appliquée en partie au briquet 50.

[0057] Ensuite, on retire l'ensemble formé par le briquet 50 et l'étiquette 60 en partie appliquée au briquet 50, du dispositif 10. Pour ce faire, on fait glisser l'étiquette 60 en la faisant sortir des rainures 12C (cf. flèche D de la figure 6).

5 [0058] La deuxième protection 62B de l'étiquette 60 est ensuite retirée (cf. flèche E sur la figure 6). Pour finaliser l'application de l'étiquette 50 sur le briquet 50, on enroule l'étiquette 60 autour du briquet 50 (cf. flèche F sur la figure 7). Le premier collage de l'étiquette 60 sur le
10 briquet 50 ayant été parfaitement réalisé au cours de l'étape représentée sur la figure 5B (i.e. le briquet 50 et l'étiquette 60 étant parfaitement alignés), cet enroulement est très simple tandis que le positionnement final de l'étiquette 60 sur le briquet 50 correspond à l'alignement prévu (i.e. dans cet exemple les deux bords de l'étiquette sont alignés au niveau du raccordement).

15 [0059] Ainsi, un utilisateur peut par exemple imprimer un motif souhaité sur une étiquette vierge, et personnaliser un ou plusieurs briquets.

[0060] Dans cet exemple, l'étiquette 60 est carrée. Selon une variante non représentée, l'étiquette peut présenter une forme
20 quelconque, dans la mesure où elle peut être disposée de manière certaine et reproductible au sein du premier réceptacle 12. Par exemple, l'étiquette 60 présente un support de positionnement pelable de forme adaptée au premier réceptacle 12 (dans cet exemple, de forme carrée). Grâce à un tel support, l'étiquette peut être disposée à l'emplacement
25 dédié, et ce de manière reproductible, au sein du premier réceptacle.

[0061] Bien que la présente invention ait été décrite en se référant à des exemples de réalisation spécifiques, il est évident que des modifications et des changements peuvent être effectués sur ces
30 exemples sans sortir de la portée générale de l'invention telle que définie par les revendications. En particulier, des caractéristiques individuelles des différents modes de réalisation illustrés/mentionnés peuvent être combinées dans des modes de réalisation additionnels. Par conséquent, la description et les dessins doivent être considérés dans un sens illustratif plutôt que restrictif.

35 [0062] Il est également évident que toutes les caractéristiques décrites en référence à un procédé sont transposables,

seules ou en combinaison, à un dispositif, et inversement, toutes les caractéristiques décrites en référence à un dispositif sont transposables, seules ou en combinaison, à un procédé.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour appliquer manuellement une étiquette sur un objet prédéterminé (10), comprenant un premier réceptacle (12) configuré pour recevoir et maintenir l'étiquette (60) et un second réceptacle (14) configuré pour recevoir et maintenir l'objet (50) dans une position prédéterminée par rapport au premier réceptacle (12), le second réceptacle (14) étant adjacent au premier réceptacle (12) et présentant une fenêtre (14A) débouchant sur le premier réceptacle (12) de manière à pouvoir appliquer l'étiquette (60) en tout ou partie sur l'objet (50), dans lequel le premier réceptacle (12) comprend une embase (12A) présentant une surface (12A1) formant support pour l'étiquette, et au moins un élément de maintien (12C) configurée pour limiter le déplacement de l'étiquette (60) par rapport à la surface (12A1), dans lequel l'élément de maintien (12C) comprend au moins une butée (12C3), le dispositif comprenant au moins une rainure (12C) adjacente à la surface (12A1), la rainure (12C) présentant un fond (12C3) formant un angle avec la surface (12A1), le fond (12C3) formant la butée (12C3).
2. Dispositif (10) selon la revendication 1, dans lequel la surface (12A1) est de forme carrée ou rectangulaire, une rainure (12C) étant ménagée sur trois côtés du carré ou du rectangle, à la périphérie de la surface (12A1).
3. Dispositif (10) selon la revendication 2, dans lequel chaque rainure (12C) est ménagée dans une paroi (12B1, 12B2, 12B3) sensiblement perpendiculaire à la surface (12A1).
4. Dispositif (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel le second réceptacle (14) comprend deux parties configurées (12B3, 16) pour supporter l'objet (50), chaque partie étant configurée pour coopérer par complémentarité de forme avec l'objet (50).
5. Dispositif (10) selon les revendications 3 et 4, dans lequel une première paroi (12B3) parmi les trois parois (12B1, 12B2, 12B3) forme une partie tandis que l'autre partie est formée par une barre (16) parallèle à la première paroi (12B3), ladite barre (16)

s'étendant depuis une paroi (12B2) adjacente à la première paroi (12B3).

6. Dispositif (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel l'étiquette (60) est une étiquette autocollante.
- 5 7. Dispositif (10) selon la revendication 6, dans lequel l'étiquette autocollante (60) comporte deux protections amovibles distinctes (62A, 62B) protégeant la surface collante de l'étiquette, une des protections (62A) étant de même forme que la fenêtre (14A) et présentant une superficie comprise entre 80% et 120% de la superficie de la fenêtre (14A).
- 10 8. Dispositif (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel l'objet (50) est cylindrique.
9. Dispositif selon les revendications 2 et 8, dans lequel le deuxième logement est configuré pour recevoir l'objet de sorte que l'axe de la forme cylindrique de l'objet soit parallèle à deux rainures et perpendiculaire à la troisième rainure, le deuxième réceptacle étant ouvert du côté de la surface dépourvu de rainure.
- 15 10. Procédé d'application manuelle d'une étiquette sur un objet prédéterminé, comprenant les étapes de :
 - 20 - fournir un dispositif (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9,
 - disposer une étiquette (60) dans le premier réceptacle (12) de sorte qu'une partie collante de l'étiquette soit disposée en regard de la fenêtre (14A) du second réceptacle (14),
 - 25 - disposer l'objet (50) dans le second réceptacle (14), grâce à quoi la partie collante est collée sur l'objet (50),
 - retirer l'objet (50) et l'étiquette (60) du dispositif (10), et
 - coller le reste de l'étiquette (60) sur l'objet (50).

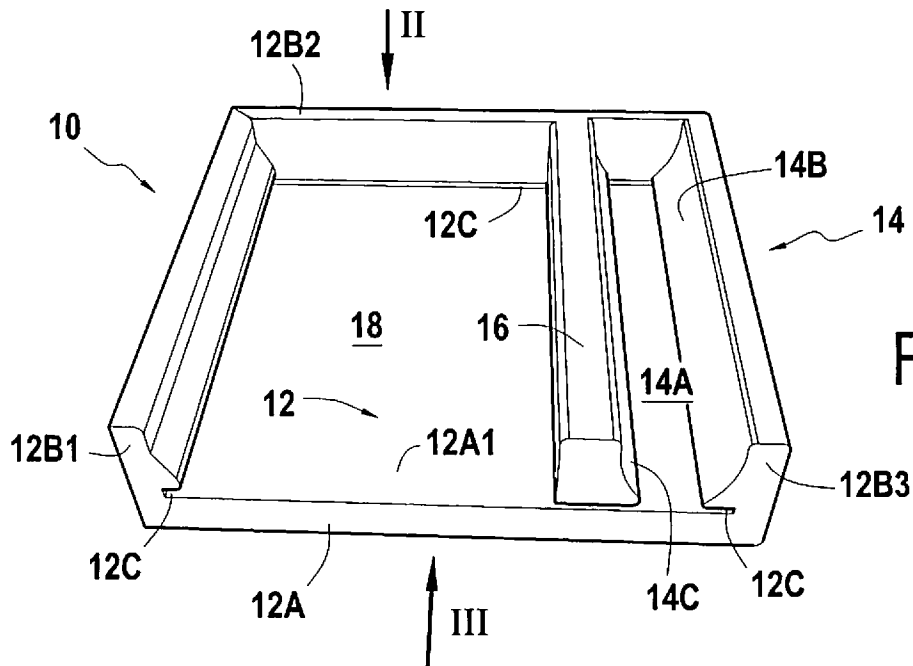


FIG. 1

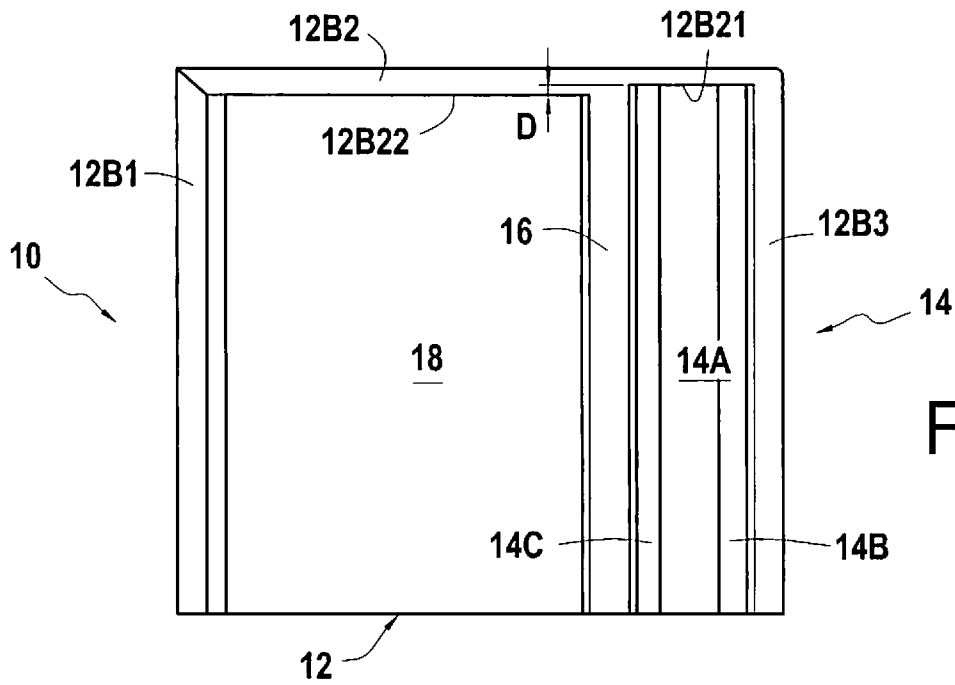


FIG. 2

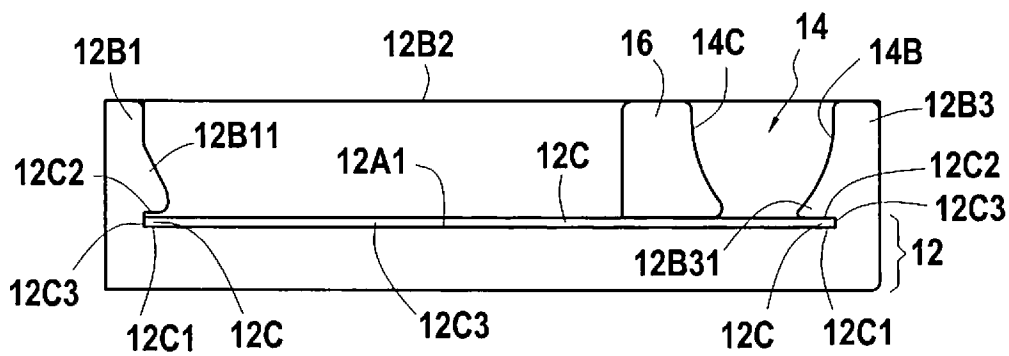
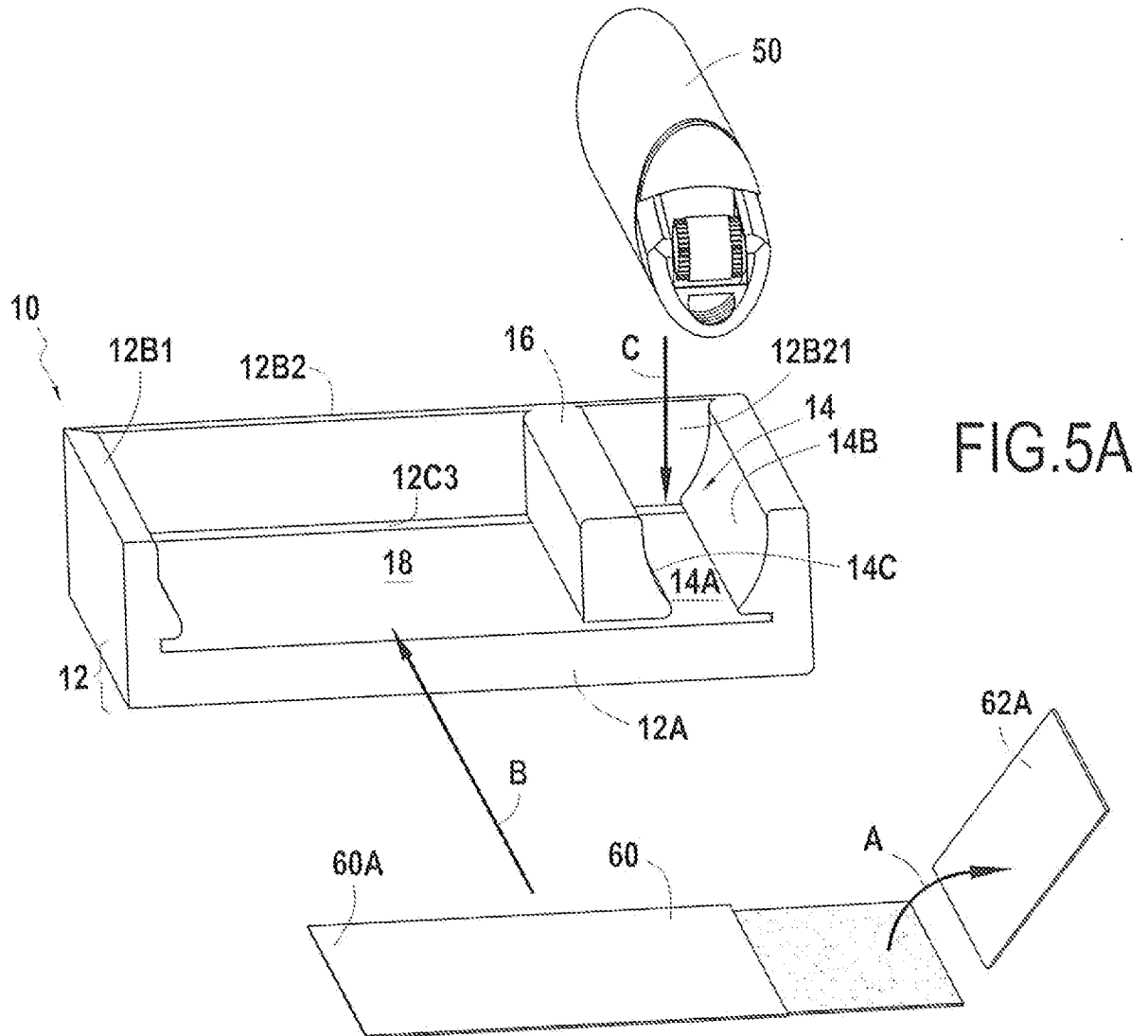
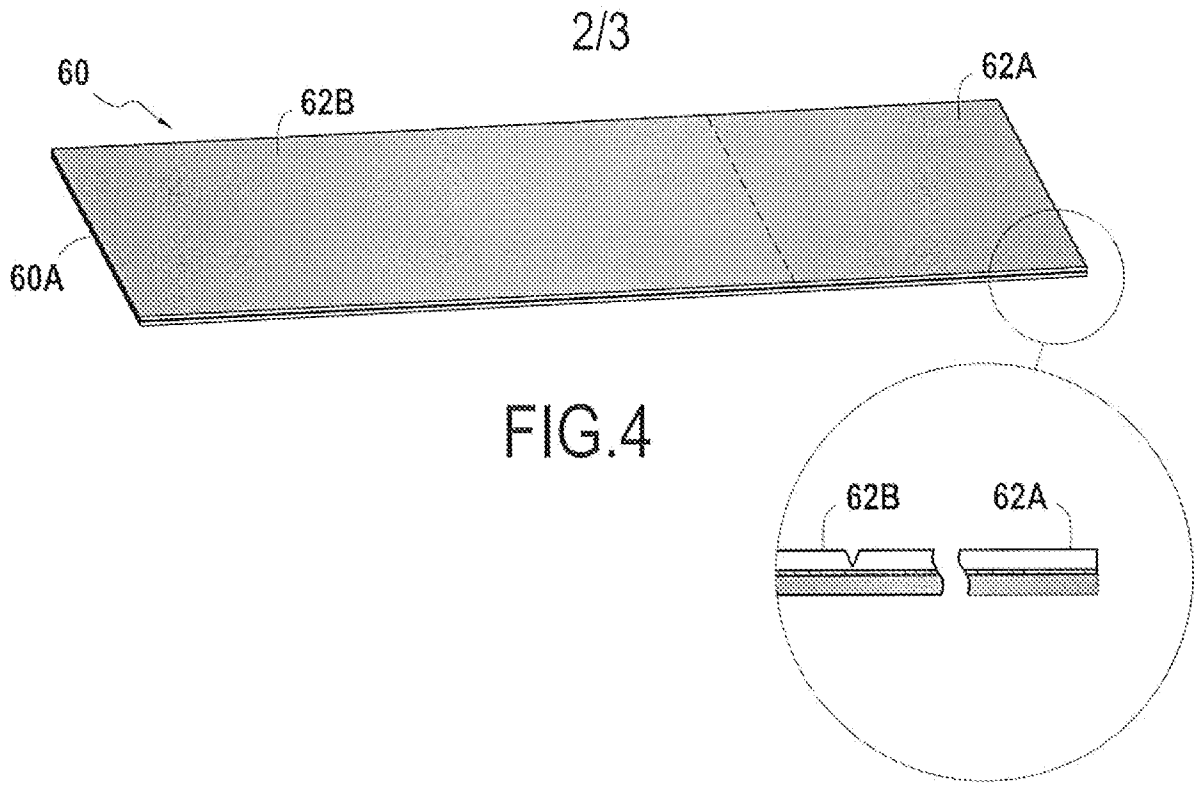


FIG. 3



3/3

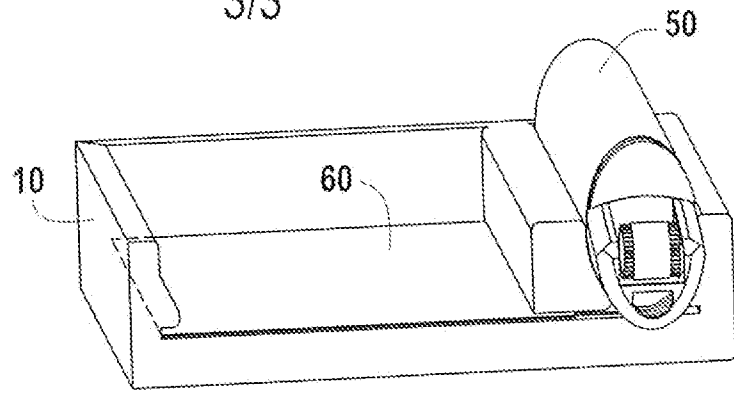


FIG. 5B

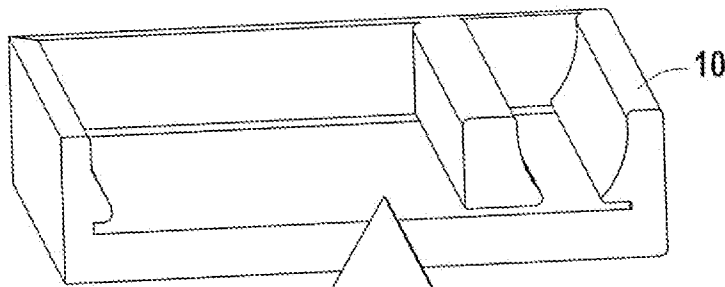


FIG. 6

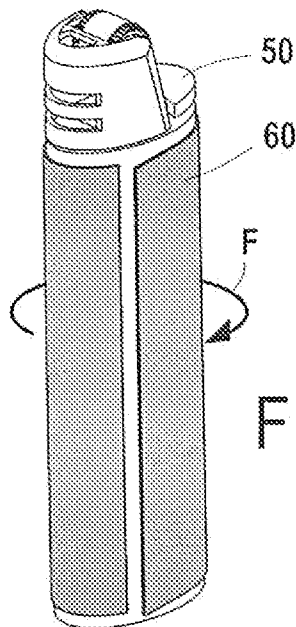
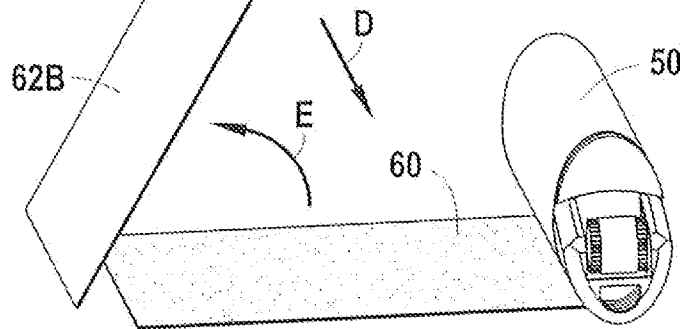


FIG. 7

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2017/053135

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. B65C9/26 B44C1/10
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
B65C B44C G09F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	US 2008/295351 A1 (BOROZNY DAMON [US] ET AL) 4 December 2008 (2008-12-04) paragraph [0042]; figures 3A, 3B -----	1-10
Y	DE 20 2004 020883 U1 (BUNESDRUCKEREI GMBH [DE]) 4 May 2006 (2006-05-04) paragraph [0024]; figures 1, 2 -----	1-10
Y	US 2007/227988 A1 (SABELSTROM JAN [SE]) 4 October 2007 (2007-10-04) paragraph [0043] - paragraph [0048]; figures 1-6 -----	10
A		1-9

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance	"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date	"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)	"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means	"&" document member of the same patent family
"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed	

Date of the actual completion of the international search 15 February 2018	Date of mailing of the international search report 23/02/2018
--	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Luepke, Erik
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2017/053135

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 2008295351	A1	04-12-2008	NONE
DE 202004020883	U1	04-05-2006	NONE
US 2007227988	A1	04-10-2007	NONE

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2017/053135

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B65C9/26 B44C1/10 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B65C B44C G09F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	US 2008/295351 A1 (BOROZNY DAMON [US] ET AL) 4 décembre 2008 (2008-12-04) alinéa [0042]; figures 3A, 3B -----	1-10
Y	DE 20 2004 020883 U1 (BUNESDRUCKEREI GMBH [DE]) 4 mai 2006 (2006-05-04) alinéa [0024]; figures 1, 2 -----	1-10
Y	US 2007/227988 A1 (SABELSTROM JAN [SE]) 4 octobre 2007 (2007-10-04) alinéa [0043] - alinéa [0048]; figures 1-6 -----	10
A		1-9
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 15 février 2018		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 23/02/2018
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Luepke, Erik

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2017/053135

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2008295351	A1	04-12-2008	AUCUN
DE 202004020883	U1	04-05-2006	AUCUN
US 2007227988	A1	04-10-2007	AUCUN